de toutes les formes verbales où entre le préfixe *con-*, on observe que les verbes proprement perfectifs ne s'emploient ni à l'imparfait de l'indicatif, ni à l'imparfait du subjonctif, ni au participe présent, ni au gérondif. Dans toutes ces catégories, on ne trouve que des verbes qui, soit dans leur emploi, soit par leur suffixe, se dénoncent comme imperfectifs : *cogitābam*, *continēbam*, et jamais *conferĕbam*. Les exceptions à cette loi forment un résidu insignifiant. Donc il existe en latin ancien une loi d'interférence analogue à celle que M. Meillet énonce pour le slave dans les termes suivants : « Tout temps ne se prête pas également à l'un et à l'autre aspect » (*Le slave commun*[2], § 309).

M. Marouzeau signale l'intérêt de la communication de M. Meile ; la méthode qu'il applique, partant des formes, a l'avantage d'exclure toute interprétation subjective et évite la vaine casuistique qui souvent met en échec les recherches les plus ingénieuses dans ce domaine.

M. Nicolau ajoute aux observations de M. Meile quelques interprétations de textes juridiques ; il note le soin avec lequel les juristes ont rendu les différences d'aspect et commente en particulier la valeur du parfait dit quelquefois « aoristique » dans les formules anciennes du type *ne quis habuise uelet*.

II.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1935.

Président : M. Eug. Albertini.

Membres présents. — MM. E. Albertini, D. Barbelenet, J. Bayet, E. Benveniste, H. Bernès, J. Bloch, G. de Boussineau, V. Buescu, J. Carcopino, P. Collinet, L. Constans, A. Cordier, A. Dain, J. Dumoulin, M. Durry, A. Ernout, P. Faider, Mlle A. Freté, MM. F. Fromentin, Giffard, Mlle A. Guillemin, MM. M. Halberstadt, Lafaix, Mlle G. Lamborot, MM. H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, É. Michon, M. G. Nicolau, H. Noblot, R. Noiville, Ch. Picard, A. Pinaud, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, M. N. Twombly, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

Membres du Groupe d'études anciennes. — MM. Andriantsilaniarivo, Murat, Mlle S. Rousseau.

Invités. — Mme M. Durry, Mlle M. Falk, M. Richard.

Communications du Bureau.

M. Albertini souhaite la bienvenue à M. P. Faider, professeur honoraire à l'Université de Gand, nommé récemment conservateur du châ-

teau de Mariemont, qui a profité d'un voyage à Paris pour assister à cette séance.

M. Marouzeau rappelle que le Congrès de l'Association G. Budé aura lieu à Nice du 23 au 27 avril, et en fait connaître le programme.

Rentrant d'un rapide voyage à Genève, où l'on a fêté le soixante-dixième anniversaire de M. Ch. Bally, M. Marouzeau a pu régler de vive voix avec M. Oltramare le programme de l'excursion projetée en Suisse pour la Pentecôte, en liaison avec le Groupe romand. En deux jours, les 9 et 10 juin, il sera possible de visiter, outre Genève, où aura lieu une séance commémorative du bi-millénaire d'Horace, les principaux sites archéologiques de la Suisse romande compris entre Genève, Avenches, Vevey.

M. Faider exprime le souhait que la Société puisse organiser un jour en Belgique une excursion semblable, dont il suggère déjà sommairement le programme et l'itinéraire.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. P. Faider indique où en est l'état des travaux pour la publication du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique.* Ont paru les volumes relatifs à Mons et à Bruges. Sont en préparation ceux de Malines, Louvain, Courtrai, Tournai, Bonne-Espérance. L'entreprise est prospère, et toutes les bibliothèques quelque peu importantes y ont adhéré.

— En second lieu, M. Faider fait connaître quelques-unes des ressources qu'offrent les *Collections du château de Mariemont*, dont il a été nommé conservateur.

La *Bibliothèque* comprend, en forte proportion, les auteurs latins et grecs en éditions anciennes et en collections modernes, la plupart des grands dictionnaires et répertoires, un grand nombre d'ouvrages intéressant la philologie classique, la paléographie et l'archéologie. Bibliothèque surtout de raretés bibliophiliques, elle n'en constitue pas moins un remarquable instrument de travail et de documentation.

Le *Musée d'archéologie romaine* et franque, le plus riche de Belgique avec ceux de Bruxelles, d'Arlon et de Namur, est constitué presque uniquement à l'aide du produit des fouilles exécutées dans la région proche de Mariemont, en bordure de la grande voie romaine de Bavay à Cologne, fouilles révélatrices d'une civilisation très ancienne et très raffinée.

Un *Musée d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines*, constitué principalement sur les conseils de M. Fr. Cumont, comprend plus de 400 pièces, dont un grand nombre sont de toute première valeur. Le Catalogue illustré, réimprimé en 1916, donne une idée de l'intérêt de ce Musée, le plus important de Belgique après celui du Cinquantenaire.

II. — M. M. Nicolau présente une hypothèse sur l'*origine de la proposition infinitive*. On explique communément l'accusatif sujet de l'infinitif, dans les cas les plus anciens, comme « régi » par le verbe introducteur. Si l'on admet que, en grec surtout, la « rection » est chose récente, cette explication n'est pas valable. D'autre part, en latin, la proposition infinitive apparaît très tôt avec des verbes qui ne régissent pas l'accusatif (*aio, consentio, licet, oportet*, etc.), alors que, après les verbes qui gouvernent l'accusatif (*doceo, rogo*, etc.), elle ne se développe qu'assez tard.

La naissance de la proposition infinitive peut s'expliquer en grec, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer la « rection », par la syntaxe de l'accusatif de relation. Le parallélisme entre le grec et le latin, ne pouvant pas être fortuit, amène à poser la question d'une influence très ancienne du grec sur le latin : la forte unité de la langue officielle méditerranéenne, telle qu'elle apparaît dans les lois, traités internationaux, etc., n'aurait-elle pas servi de véhicule à ce type de proposition?

III. — M. Durry étudie *les cohortes prétoriennes dans les Satires de Juvénal*. Après avoir rappelé les vers 94-95 de la satire X sur la construction des *castra praetoria* par Séjan, il examine divers problèmes que pose la satire XVI.

Dans cette satire, qui a pour sujet les avantages de la vie militaire, on considère habituellement que le poète n'a en vue que les cohortes prétoriennes. M. Durry montre que, d'une part, les avantages juridiques signalés par Juvénal sont en réalité communs à *tous* les soldats, mais que, d'autre part, le décor et les exemples sont empruntés à la vie du prétoire. La preuve est fournie en particulier par le *Bardaicus calceus* des v. 8-9, qui est à rapprocher de Mart. IV, 4, 5, *lassi vardaicus... evocati* : le *iudex* donné par le préteur est un évocat, et qui dit évocat dit prétorien.

Après avoir attiré l'attention des juristes sur les procédures réservées aux soldats et des latinistes sur le v. 25 (*quis tam procul absit ab urbe*) dont le sens lui paraît sujet à discussion, M. Durry estime que cette satire, œuvre d'un civil résidant à Rome, ne saurait être invoquée ni à propos de la carrière militaire, ni à propos de l'exil de Juvénal ; elle nous montre du moins — fait historique de grande importance — que l'hostilité entre civils et militaires est née à Rome.

M. Carcopino suppose que les *castra domestica* (X, 95) font allusion à la *domus Augusta ;* à l'appui des conclusions de M. Durry, il rappelle, III, 248 : *in digito clavus mihi militis haeret* ; il se demande, enfin, si le *Bardaicus calceus* ne date pas de l'époque où Marius s'entoura d'une garde de *Bardaei*.

M. Albertini remarque que le terme *praetori* (v. 10) confirme l'opinion que la scène se passe à Rome.

M. Lebègue rappelle que Perse parle aussi sans respect des centurions (V, 189).

III.

SÉANCE DU 9 MARS 1935.

Président : M. Eug. Albertini.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, G. de Boussineau, V. Buescu, L. Cahen, P. Chantraine, A. Cordier, J. Cousin, R. Curiel, L. Ferté, W. E. Fitzgerald, Mlle A. Freté, MM. E. Garreau, Giffard, Mlle A. Guillemin, M. M. Halberstadt, Mlle J. James, MM. P. de Labriolle, V. Leneveu, J. Marouzeau, Mlle H. Méridier, MM. L. Mertz, E. Michelland, Mlle L. Nitti, M. R. Noiville, Mlle H. Pétré, M. A. Pinaud, Mlle A. Tachauer, M. P. N. Twombly, Mlle J. Wuilleumier, MM. H. Yvon, J. Zeiller.

Membres du Groupe d'études anciennes. — M. E. Andriantsilaniarivo, Mlle S. Rousseau.

Invités. — Mlle L. Baldini, MM. Botschuyver, Friedmann, Murat, Des Places.

Communications du Bureau.

M. Albertini fait part du décès de deux membres éminents de la Société :

M. Levet, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, qui était un des juristes les mieux instruits des choses latines, et Dom Quentin, qui, par sa méthode originale, a donné une si vive impulsion à la critique des textes.

M. Marouzeau entretient la Société des projets en cours dans les différents pays pour la commémoration du bi-millénaire horatien, en particulier des manifestations projetées au Congrès G. Budé de Nice et à la réunion de la Société et du Groupe romand, qui aura lieu à Genève à la Pentecôte. Il est en liaison avec les professeurs américains qui organisent pour cet été une croisière horatienne et un voyage en France. Il espère au cours de cette année réunir les ressources nécessaires pour publier une Bibliographie horatienne.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — Le P. Neil Twombly montre que, parmi les considérations dont il convient de tenir compte dans les études de synonymie, on doit ranger certaines habitudes conditionnées par la forme métrique. En examinant *l'usage que font les poètes de certains verbes d'opinion*, comme *puto*,